

Fiche pratique Hémophilie n°1

Assurer une bonne coordination ville-hôpital

L'équipe du CRC-MHR informe le patient de l'existence d'un circuit de dispensation en ville.*



Documents à destination du pharmacien d'officine :



Le courrier de liaison.
Il est adressé par un membre de l'équipe du CRC-MHR au pharmacien d'officine



3 Fiches pratiques Hémophilie disponibles sur le site Roche <http://professionnels.roche.fr/> :

- assurer une bonne coordination ville-hôpital
- check-list pour mettre en place la délivrance du traitement
- première dispensation du traitement et suivi



Ordonnance transmise par le patient

Les étapes

1

Le patient informe l'équipe du CRC-MHR de son souhait de pouvoir disposer de son traitement dans la pharmacie de ville de son choix et communique les coordonnées du pharmacien d'officine.

2

Un membre de l'équipe du CRC-MHR s'assure avec le pharmacien d'officine que celui-ci peut prendre en charge le patient.
Un appel devrait avoir lieu au moins 4 semaines avant la 1ère dispensation en ville.

Un membre de l'équipe du CRC-MHR partage alors avec le pharmacien d'officine :

- le lien pour accéder à la formation e-learning HemopharPlus sur la pathologie, l'environnement et les traitements, élaborée par le CRH* : <https://www.hemopharplus-crh.fr/>
- les codes d'accès nominatifs afin de se connecter et suivre la formation HemopharPlus. Ils auront été transmis au préalable par le CRH au CRC-MHR.
- Le parcours patient illustré et la liste des actions du pharmacien d'officine à chaque étape
- les modalités de contact avec l'équipe du CRC-MHR (ex: astreintes)

3

Lors de la remise de l'ordonnance par le patient, le pharmacien d'officine commande le traitement et le kit d'administration auprès de son grossiste-répartiteur.

Il se prépare à la délivrance du traitement (cf fiche pratique Hémophilie n°2 : check-list du pharmacien d'officine)